

N°64

Objet :

CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE -
PARTICIPATION AU CAPITAL
DE LA SAS « LA GRANDE
ARCHE SOLAIRE » &
PROMESSE DE BAIL

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

1^{er} JUILLET 2026

Date de la Convocation :

25 JUIN 2026

Date d'affichage de la
convocation :

25 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 1^{er} juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Fatiha YAHIAOUI, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Maeva CRUZ, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Jacques TANGUY
Marie-Ange BONINE	pouvoir à	Céline CHASSIN
Theanmolée ARUNAKIRIDAS	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Gisèle BLANC

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	31
Membres représentés :	04
Membres absents :	00

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 01/07/2026
--

N° 064

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SAS « LA GRANDE ARCHE SOLAIRE » & PROMESSE DE BAIL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2253-1 et L.1111-6,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1-3 et L.2221-1-3,

Vu le code de commerce,

Vu la délibération n°71 du conseil municipal du 7 novembre 2023 identifiant sur le territoire achérois les terrains de la Carrière de la Grande Arche et de la Pièce de la Carrière de la Grande Arche en tant que zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal du 5 février 2025 approuvant le projet de création d'une ferme photovoltaïque sur les terrains de la Carrière de la Grande Arche et de la Pièce de la Carrière de la Grande Arche et la convention de partenariat avec la société SIPEnR,

Vu le projet ci-joint de statuts de la SAS La Grande Arche Solaire, à créer notamment entre la ville d'Achères et la société SIPEnR,

Vu la promesse de bail emphytéotique ci-jointe, ciblant la mise à disposition payante des terrains municipaux requis pour ce projet de ferme photovoltaïque au sol,

Vu l'avis de France Domaine en date du 24 juin 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 22/06/2026

Considérant le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la Carrière de la Grand Arche,

Considérant la nécessité de constituer la société de projet dénommée « La Grande Arche Solaire » afin de pouvoir réaliser les démarches administratives en vue du dépôt du permis de construire notamment,

Considérant que la Ville pourra participer au compte courant d'associé ; que cette délibération fera l'objet d'une délibération ultérieure,

Considérant la volonté de la ville d'ouvrir également, tant que possible, le capital de cette future SAS à structure citoyenne d'investissement, afin de permettre notamment aux Achérois, de bénéficier des gains financiers rattachés à un tel projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : AUTORISE la commune à prendre une participation au capital de la SAS La Grande Arche Solaire à hauteur de 30%, pour un montant de 300 €.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile dans le cadre de la création de cette société et des projets de statuts, ci-joints.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de bail emphytéotique ci-jointe et tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à apporter des modifications non-substantielles à ce projet de promesse de bail.

ARTICLE 4 : DESIGNE, après appel à candidature, Monsieur le Maire pour représenter la commune à l'assemblée générale de cette société et au comité opérationnel. **PREND acte** de la possibilité offerte à Monsieur le Maire, par les statuts de la SAS, de se faire ensuite représenter ponctuellement à ces instances, par la personne de son choix.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 1er juillet 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 8/07/2026
Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
PGS



Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE

